

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°065/2020

OBJET : Administration Générale : Opposition de transfert des Pouvoirs de Police « Spéciale » du Maire au Président de l'EPCI.

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juillet à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRÉSENTS : BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINÉUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN / Michaëli TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX

PROCURATIONS : Robert NARDELLI à Romain BIANCHI / Vanessa BEAUJAUD à Sabrina DIVRY / Maëva THOMMERET à Véronique MINISCLOUX / Jean-Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGLIELMINO.

ABSENT : Gracienne DODAIN /

Secrétaire de séance : Martine DUNOYER DE SEGONZAC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays des Paillons exerce une compétence en matière de (collecte des déchets ménagers – création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage – des encombrants et ramassage des ordures ménagères – de la gestion du tourisme, de la gestion des crèches) ;

Considérant que l'exercice de cette compétence par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la communauté de communes ; S'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police liés à la compétence du Maire de Drap (concernant l'assainissement collectif et/ou non collectif – de la voirie – ainsi que de l'habitat).

Il est décidé au Conseil Municipal d'approuver l'opposition au transfert des Pouvoirs de Police Spéciale du Maire au Président de la CCPP.

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 21 Votants : 22 Absents : 1 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUI SUIVENT
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/07/2020
Affichage le : 16/07/2020